

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projet de construction et d'aménagement de locaux pour la conservation des archives des collectivités territoriales.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez connaître quelles sont les obligations réglementaires d'une commune pour la conservation de ses archives ? les normes en vigueur pour la construction ou l'aménagement d'un local archives ? la température et l'hygrométrie à prévoir ? le mobilier et les équipements à prévoir ? Vous souhaitez connaître les aides mobilisables pour votre projet ?

Description des prestations proposées

Aide à la définition des besoins, aide au choix d'un lieu ou d'un local adapté, conseils pour le choix du matériel et des équipements à retenir.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier contact téléphonique suivi d'un rendez-vous et visite sur site.
- Mise à disposition de documents ressources.
- Informations sur les contraintes techniques et réglementaires.
- Identification des partenaires mobilisables et avis sur le projet.
- Analyse sur l'opportunité du projet.
- Réalisation d'une note de restitution, revêtue de l'autorité du préfet.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Relecture ou accompagnement à la rédaction du ou des cahier(s) des charges (recherche de fournisseurs, prestataires, programmiste, assistant à maîtrise d'ouvrage, etc.)
- Conseils sur le montage financier et la constitution des dossiers de demande de subvention.
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues.
- Avis sur l'Avant-Projet Sommaire et l'Avant-Projet Définitif.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi du projet avec participation à certaines réunions organisées (comités techniques) jusqu'à la réalisation du projet.
- Visite de fin de chantier.
- Aide à la gestion, en particulier en cas d'incidents ou de sinistres.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives (sur demande auprès du service concerné).

CONTACT

Direction des archives départementales
Service des archives communales, privées et de la conservation
02 33 75 10 10 ou [formulaire de contact](#)